

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
LE 14 NOVEMBRE 2007**

## **LA SOUVERAINÉTÉ DANS L'ARCTIQUE : STEPHEN HARPER EST HYPOCRITE, DIT LE NPD**

***Les conservateurs n'ont pas pris une mesure pour protéger le Nord, découvre le NPD***

**OTTAWA** – Le NPD a découvert que malgré une promesse électorale d'obliger les navires étrangers à obtenir le consentement du Canada avant de naviguer dans les eaux de l'Arctique canadien, deux ans plus tard le Système de trafic de l'Arctique canadien (NORDREG) demeure volontaire.

« Il faut tout simplement une décision du Cabinet pour effectuer ce changement, a dit le porte-parole du NPD en matière de la souveraineté dans l'Arctique, Dennis Bevington (Western Arctic). Le ministre qui en est responsable, Loyola Hearn, aurait dû présenter la question au Cabinet il y a des mois. Cette inaction démontre que les belles paroles des conservateurs en ce qui concerne le Nord ne sont que de la poudre aux yeux. »

Pendant la dernière campagne électorale, à Winnipeg, le 22 décembre 2005, Stephen Harper a dit : « Sous un nouveau gouvernement conservateur, le Canada saura lorsque des navires étrangers, qu'ils soient russes, britanniques, danois, américains, ou de n'importe quel pays, se trouvent dans nos eaux. C'est la responsabilité des Forces canadiennes de patrouiller et de surveiller nos terres et nos eaux et sous un gouvernement conservateur, ce sera fait. Il faut simplement que nous sachions quand des navires des États-Unis, de la Russie ou de tout autre pays se trouvent dans les eaux canadiennes, et nous les obligerons à demander notre consentement pour naviguer dans nos eaux. »

« Il est évident que sous un gouvernement conservateur, les Canadiens ne sauront jamais qui navigue dans nos eaux arctiques, a affirmé le député Bevington. Il est obligatoire de s'inscrire avant de naviguer dans nos eaux sur les côtes est et ouest, alors pourquoi ce n'est pas le cas dans l'Arctique? Le gouvernement Harper ne joint pas le geste à la parole, surtout lorsqu'il s'agit du Nord. »

NORDREG est un registre volontaire géré par la Garde côtière canadienne qui touche les eaux de la Baie James, de la Baie d'Hudson et les eaux entourant les îles de l'Arctique. Selon le site Web de NORDREG, ses objectifs sont les suivants :

1. Garantir la sécurité et l'efficacité des mouvement [*sic*] du transport maritime dans les eaux arctiques en créant une interface entre la Garde côtière canadienne et le transport maritime.
2. Prévenir la pollution des eaux arctiques et à cette fin, établir une méthode pour contrôler les navires dans les eaux arctiques afin de s'assurer qu'ils respectent les règlements adoptés en conformité de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* et de la Partie XV de la *Loi sur la marine marchande du Canada*.
3. Consolider la souveraineté du Canada à l'égard des eaux arctiques.

# **NDP** **NPD** *Communiqué*

« Comment ce système peut-il réaliser ces objectifs si ce n'est pas obligatoire? » a demandé le député Bevington.

-30-

**Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :**  
Doug Johnson, bureau de Dennis Bevington, 613-992-2131